



ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES MEDIATEURS FAMILIAUX Janvier à décembre 2025

Conformément aux textes qui réglementent le métier des médiateurs familiaux l'Analyse de la Pratique est obligatoire dans le cadre de l'exercice de la médiation familiale mais aussi, pour la présentation des dossiers de demande de Validation des Acquis et de l'Expérience, qui permettra le maintien de ce métier. L'Analyse des Pratiques Professionnelles permet de renforcer et/ou de développer les acquis théoriques et d'éviter les risques de « dérapages » professionnels, d'alliance tout en actualisant ses connaissances théoriques. Il s'agit d'une approche concrète permettant de conceptualiser sa pratique en interrogeant les actes professionnels qui peuvent être posés de manière plus empirique. Ce travail prend ses fondements dans les principes déontologiques sur lesquels le médiateur familial construit sa pratique et, notamment : le non jugement, le respect de chacun, la bienveillance, la confidentialité.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis la compétence pour :

- Comprendre les difficultés liées à leur pratique, éviter les « jeux d'alliances », repérer et analyser comment s'opèrent les dysfonctionnements, l'utilisation du cadre et de l'espace de médiation par les personnes, par le médiateur.
- Approfondir ses connaissances théoriques et, notamment, le contexte international (aspects légaux, psychologiques, sociologiques, culturels et leurs incidences sur le fonctionnement des groupes familiaux).
- Mieux maîtriser la méthodologie d'intervention spécifique aux différents contextes d'application de la médiation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport de situations prises en charge par le médiateur permettant un échange réflexif avec le groupe et avec le formateur, une analyse et un approfondissement de la technique et des arrières plans théoriques.
- La confidentialité s'applique à tous, formateur inclus.
- L'exposé des situations se fera à partir d'une présentation orale et/ou avec un support. L'analyse des pratiques professionnelles est une articulation entre la mise à jour des savoirs théoriques et des savoir-faire professionnels.

CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation de situations prises en charge par le médiateur permettant un échange réflexif avec le groupe et avec le formateur, une analyse et un approfondissement de la technique et des arrières plans théoriques. La confidentialité s'applique à tous, formateur inclus

- Actualisation des techniques, courants et théories utilisées dans le cadre de l'exercice des fonctions professionnelles.
- Actualisation du cadre légal d'exercice de la médiation familiale
- Actualisation du Droit de la Famille.
- Approfondissement des techniques d'entretiens familiaux.
- Approfondissement des approches psychologiques de l'enfant, du couple, du conflit.

ÉLÉMENTS MATÉRIELS

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Support de cours au format numérique projeté sur écran.
- Accès à un padlet permettant de consulter et utiliser une banque de donnée

13/01/2025



FORMATEURS ET RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Cette session de formation est placée sous la responsabilité pédagogique de la LFSM et elle est animée par :

- **Paul DEMARET**, chargé de direction du Centre de Médiation du Luxembourg depuis plus de vingt années, détenteur du Master européen en médiation, médiateur agréé, formateur agréé, formé à l'analyse des pratiques professionnelles et formé au Coaching Coparental.
J'interviens en tant qu'enseignant vacataire à l'Université du Luxembourg au sein de la formation « Master en Médiation ». Je suis membre du conseil d'administration de l'association faïtière de la médiation au Luxembourg (Association luxembourgeoise de la médiation et des médiateurs agréés) ALMA, membre du conseil d'administration de l'AIFI (Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées). Membre du conseil d'administration de l'AFDM (Association francophone pour le développement de la médiation, je participe aux travaux du comité de rédaction de la « Revue des Médiations ». Soucieux d'une médiation de qualité en restant ouvert aux nouvelles pratiques et aux évolutions de la médiation, mes intérêts et engagements internationaux me permettent de rester au fait de l'actualité de la médiation (francophone plus précisément). Dans le cadre des séances d'analyse de pratiques professionnelles, je laisse le temps d'exposer des situations et permets à tous les participant.e.s d'apporter leur propre expertise, chacun est l'expert de l'autre. Les échanges se déroulent en total non-jugement et dans le respect inconditionnel de la confidentialité. Lors des séances, il est important que chaque membre du groupe puisse se sentir à l'aise pour apporter des situations et pour intervenir sur les situations des autres. Je mets l'accent sur la création d'un climat bienveillant, à la fois sérieux et décontracté. Je reste disponible, si nécessaire, en dehors des séances pour des échanges en visioconférence avec les participant.e.s.

PUBLIC CIBLÉ

La formation est ouverte aux médiateurs en exercice et titulaires du diplôme d'État ou en cursus de VAE, aux médiateurs généralistes justifiant d'une formation (DU) et en exercice dans le contexte familial et enfin aux avocats.

Le groupe est composé de 7 à 10 participants. Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Si ce nombre n'est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

PRÉ-REQUIS

Justifier d'une formation spécifique : médiation généraliste, médiation familiale.

INSCRIPTIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets, les inscriptions doivent arriver dans un délai de trois semaines avant le début de la formation au plus tard.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la LFSM dans l'onglet « Votre formation en pratique » ou au sein de l'onglet inséré dans le Padlet « Votre formation en pratique » :

<https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

DUREE ET DATES

Cette session de formation est de six séances annuelles, selon les groupes, aux dates suivantes :

Groupe 1

Les mercredis 22 janvier, 26 mars, 18 juin, 10 septembre, 15 octobre, 3 décembre 2025.

Les horaires sont fixés de 9.30 à 16.30 soit 36 heures annuelles.

Groupe 2

Les mardis 21 janvier, 25 mars, 17 juin, 09 septembre, 14 octobre, 2 décembre 2025.

Les horaires sont fixés de 9.30 à 16.30 soit 36 heures annuelles.

13/01/2025



LIEU

A Paris dans les locaux de la LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber.

COÛT

Le coût est de cette session de formation est de 120€ pour une journée de 6 heures soit 720€ annuelle.

Le coût s'entend TTC, la LFSM étant une association elle n'est pas assujettie à la TVA.

ÉVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l'employeur ou le participant est adressée après retour de la fiche d'inscription.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi sera délivrée à l'issue de la session en regard des fiches d'émargement.

En amont et en aval de la session un questionnaire d'auto-évaluation. A la fin de chaque session une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d'ajuster le mode pédagogique.

À l'issue de la session une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant.

L'analyse de ces éléments permet au formateur d'ajuster son mode d'intervention au plus près des attentes des participants.

La synthèse est adressée à chaque participant, au formateur et aux employeurs.

Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap prenez attache avec le Pôle Formation : pole.formation@ifsm.fr ou 01 42 66 20 70